

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **11 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

1. Modification du tableau des effectifs

Afin de continuer à assurer le bon fonctionnement des différents services municipaux et de poursuivre leur hiérarchisation, il convient de créer les emplois suivants à temps complet :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de gardien police municipale
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver cette modification du tableau des effectifs.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

APPROUVE cette modification du tableau des effectifs.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme

Le Maire,

Yves MICHEL

